



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

« LA NOCTAMBULE THIÉZACOISE »

SOMMAIRE

Article 1 : Organisateur

Article 2 : Présentation

Article 3 : Les courses

Article 4 : Comment s'inscrire

Article 5 : Remboursement

Article 6 : Jour J, inscription et retrait dossards

Article 7 : Ticket « *Transport* »

Article 8 : Bracelet sécurité

Article 9 : Ticket « *Repas* »

Article 10 : Matériel obligatoire

Article 11 : Ravitaillement

Article 12 : Chronométrage

Article 13 : Abandon / Rapatriement

Article 14 : Douche / WC

Article 15 : Animaux

Article 16 : Médical

Article 17 : Ethique de course

Article 18 : Droit à l'image

Article 19 : Acceptation du règlement intérieur

1. Organisateur :

LNT Association* organise la 4ème édition de sa manifestation « LA NOCTAMBULE THIEZACOISE », **le samedi 27 septembre 2025** à proximité du Camping de la Bédisse - 15800 THIEZAC.

(* Association loi 1901 inscrite au journal officiel en date du 4 janvier 2018 sous le numéro W151004183)

2. Présentation :

La Noctambule Thiézacoise est un ensemble de courses pédestres comprenant :

- 3 formats Enfants de 4 à 11 ans (400 m ; 800 m ; 1 200 m) ;
- 1 format Randonnée (15 km / 400 D+) ;
- 3 formats Trails chronométrés (15 km / 400 D+ ; 28 km / 1 200 D+ solo ; 28 km / 1 200 D+ relais).

Les épreuves chronométrées sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés dont l'âge correspond aux critères de catégorie et de distances de la FFA.

Pour permettre à l'organisateur de satisfaire tous les participants, de respecter les horaires des navettes, d'honorer la programmation de l'organisation, il est demandé à chaque participant de se présenter 5 minutes minimum avant l'horaire de départ indiqué dans la rubrique « descriptif des courses » article 6 de ce règlement intérieur.

La participation aux différentes courses se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents, de ce fait, ils renoncent à tout recours envers LNT Association en cas de dommages subis ou occasionnés. Les participants s'engagent à renoncer à toute poursuite envers LNT Association pour tout incident pouvant en résulter.

Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.

Pour cet évènement, un village trail sera monté permettant aux participants et accompagnants de se retrouver pour l'inscription et la fin de soirée.

3. Les courses :

Les courses enfants :

Horaire de départ 4 / 6 ans : 16H10
Horaire de départ 7 / 8 ans : 16H20
Horaire de départ 9 / 11 ans : 16H30
Ravitaillement : non

Clôture des inscriptions le jour j : 16H00

Distance : 400 m
Distance : 800 m
Distance : 1 200 m
Goûter offert aux enfants à l'arrivée : oui

La randonnée 15 km « Terre de nuit »

Distance 15 km, 470 m D+
Horaire de départ navette : 17H00
Horaire de départ randonnée : 17H30
Lieu de départ randonnée : St-Jacques-des-Blats
Ravitaillements : 2 sur le parcours (Niervèze 3.9 km seulement liquide ; sous Tuilière 9.15 km solide et liquide) ;
1 à l'arrivée (Thiézac solide et liquide).

Clôture des inscriptions le jour j : 16H50

Déconseillée au moins de 12 ans
Navette participants : oui
Tarif navette : inclus dans le prix de l'inscription
Barrière horaire : non

Le Trail 28 km Solo et Relais « *Objectif lune* » Clôture des inscriptions le jour j : 18H15

Horaire de départ : 18H30
Barrière horaire : oui (sur base de 5 km/h)

BH Ravito 1 (St-Jacques-des-Blats 9.8 km) : 20h30
BH Ravito 2 (sous Tuilière 22.15 km) : 22H55
BH Arrivée (Thiézac 27.6 km) : 00H00

Ravitaillements : 2 sur le parcours (St-Jacques-des-Blats solide et liquide ; sous Tuilière solide et liquide) ;
1 à l'arrivée (Thiézac solide et liquide).

Le Trail 15 km « *La Pitchoune* »

Clôture des inscriptions le jour j : 18H30

Distance 15 km, 470m D+ Catégorie acceptée : « *JUNIORS* » et plus
Horaire de départ navette : 18H45 Navette participants : Oui
Horaire de départ trail : 19H15 Tarif navette : inclus dans le prix de l'inscription
Lieu de départ trail : St-Jacques-des-Blats Barrière horaire : Non.
Ravitaillements : 2 sur le parcours (Niervèze 3.9 km seulement liquide ; sous Tuilière 9.15 km solide et ;
1 à l'arrivée (Thiézac solide et liquide).

4. Comment s'inscrire :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1^{er} mai 2025 :

- sur le site de l'association : www.lanoctambulethiezacaise.fr page inscription jusqu'au 25/09/2025 ensuite inscription uniquement sur place le jour J avec majoration (voir ci-dessous)

Toute inscription incomplète, avant les dates indiquées ci-dessus, sera à effectuer le jour de l'événement.

Après les dates ci-dessus, les inscriptions seront encore possibles le jour de l'événement, au village trail de Thiezac. Une majoration de 4 € par format sera appliquée (liste tarifaire sur bulletin d'inscription individuel).

Afin de réaliser une inscription complète, la liste des éléments à fournir doit être la suivante :

- bulletin d'inscription individuel rempli, accompagné de son règlement ;
 - pour les trails : licence en cours de validité, ou attestation de parcours prévention santé de - 3 mois à la date du 27/09/2025 obtenue sur le site de la fédération française d'athlétisme <https://pps.athle.fr> ou certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de - 1 an.
 - si mineur : autorisation parentale.
 - aucune inscription prise en compte sans présentation de ces documents

Si besoin de plus de renseignements : téléphone - 06 70 30 15 78 ou mail : contactIntassociation@gmail.com

Aucun document envoyé par mail ne sera pris en compte.

5. Remboursement :

Le participant a la possibilité de faire une demande de remboursement pour raison médicale. Elle doit être effectuée avant le 25 septembre 2025 (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal à l'adresse suivante :

LNT Association, Chez Benjamin ESCALIERE
10, avenue des frères Pélissier - 15800 POLMINHAC.

Elle doit être accompagnée d'un certificat médical expliquant le motif, et permettra à l'organisateur d'effectuer le remboursement intégral de l'inscription.

Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

6. Jour J, inscription et retrait des dossards :

Sur le village trail : les participants pourront s'inscrire le jour de l'évènement. La réservation des repas ne sera pas possible le jour J

Chaque participant doit se présenter à la zone « *Inscription / Retrait* ». Il lui sera remis :

- son dossard (si course chronométrée) ;
- un ticket « *transport* » (pour trail 15 km « *La Pitchoune* » et pour randonnée 15 km « *Terre de Nuit* ») ;
- son bracelet de sécurité ;
- ses tickets repas (si préalablement réservés).

L'ouverture de la zone « *Inscription / Retrait* » se fera à partir de 15H00 et se clôturera à 18H30.

Le participant doit être présent, au plus tard, 5 minutes avant le départ du format choisi, permettant à l'organisation son bon déroulement et le respect des horaires indiqués.

7. Ticket « *Transport* » :

Le ticket « *Transport* » vous permettra d'effectuer la liaison Thiézac – St-Jacques-des-Blats pour les formats nommés ci-dessus.

Il vous sera remis dans la zone « *Inscription / Retrait* » lors de votre enregistrement.

Des navettes autocars vous mèneront à proximité du lieu de votre départ. Un bénévole vous demandera ce ticket « *Transport* » à votre montée dans l'autocar.

Horaire de départ navette randonnée 15 km : 17H00

Horaire de départ navette trail 15 km : 18H45.

8. Bracelet sécurité :

Chaque participant recevra un bracelet sécurité portant un numéro d'urgence.

En cas de blessure, ce numéro permet de contacter le PC course situé à Thiézac. Un bénévole référent prendra en charge votre appel et organisera, en fonction du besoin, le service médical adapté.

9. Ticket « *Repas* » :

Durant vos inscriptions, il vous est proposé de participer, vous et vos accompagnants, à la soirée festive d'après course.

Elle se déroulera cette année sous structure chauffée, avec repas et animation.

La clôture pour cette inscription sera le 24 septembre par voie numérique et ne sera pas possible le jour J

10. Matériel obligatoire (sauf courses enfants) :

- une éco tasse ;
- une lampe frontale en bon état de marche avec piles neuves et / ou batterie chargée ;
- un téléphone portable ;
- une réserve alimentaire solide et liquide.

11. Ravitaillement :

Pour les ravitaillements, certains sont seulement liquides, d'autres sont solides et liquides (article 3 « *Les courses* »)

Dans le cadre de la réduction des déchets et dans un but environnemental, il n'y aura pas de gobelet sur les zones de ravitaillement.

Si un participant se présente aux zones de ravitaillement sans éco-tasse, il aura la possibilité de consommer le liquide dans sa gourde, flasque ou poche à eau.

12. Chronométrage :

Les courses trails sont chronométrées.

Rappel dossard : il doit être positionné en face avant, toujours de manière visible, sur la poitrine ou sur le ventre, afin de permettre aux bénévoles un pointage rapide durant la course.

L'organisateur fait appel à un prestataire pour cette action. Chaque coureur sera équipé d'un dispositif permettant l'enregistrement de son temps, fourni avec son dossard. Ce dispositif sera à remettre aux bénévoles lors du passage sur la ligne d'arrivée ou à un ravitaillement en cas d'abandon.

En cas de non restitution, l'organisateur est en droit d'effectuer une demande de remboursement à ce participant.

13. Abandon / Rapatriement :

Tout coureur se présentant au-delà des barrières horaires sera considéré « *hors course* » et son dossard sera donc invalidé.

Sauf cas de blessure, le participant doit effectuer son abandon seulement sur un point de ravitaillement. Il doit prévenir le responsable du ravitaillement (**si coureur**, lui transmettre le dossard et le dispositif de chronométrage). Il sera donc enregistré « *hors course* » et son dossard sera invalidé.

Le rapatriement de ce participant sera organisé par le PC course en fonction du déroulement de l'événement.

Suite à un abandon / invalidité du dossard, si le participant poursuit le parcours, il le fait sous sa propre responsabilité, en aucun cas l'organisation ne pourra être tenue responsable s'il provoque ou subit un accident suite à cela.

14. Douches / WC :

Sur le village trail, les participants auront à disposition un vestiaire homme et un vestiaire femme permettant de se doucher.

Le bloc vestiaire est également équipé d'un toilette séparé.

15. Animaux :

Les animaux ne sont pas acceptés sur le parcours.

16. Médical :

Un PC course est établi au village trail de Thiézac, permettant la coordination entre les Médecins et organisme de gestion des transports et des premiers secours agréés.

Un bénévole référent est chargé de recevoir les appels d'urgence et d'organiser les interventions, en coordination avec les Médecins, association agréée, et bénévoles de l'organisation.

17. Ethique de course :

Le participant s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés dans les poubelles situées à chaque ravitaillement.

Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage, vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera disqualifié.

La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et le respecter.

Chaque coureur ou randonneur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir le PC Course dont le n° se trouve sur le bracelet.

18. Droit à l'image :

Chaque participant et accompagnant autorisent LNT Association, organisatrice de cet événement, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, à réaliser des prises de vue photographiques, vidéos ou captations numériques durant cette journée.

Ces images pourront être exploitées par l'association, dans les différents supports de communication de leur structure, mais en aucun cas, pour un quelconque profit.

19. Acceptation du règlement intérieur :

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course ;
- s'engage à suivre le parcours prévu et balisé (présence de contrôleurs sur certains points) ;
- s'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un ravitaillement ou à un secouriste en cas de blessure.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera la mise hors course du participant sur décision de la direction de course.

Fin du règlement intérieur, rédigé par le Président de
LNT Association en date du 05/03/2025,

Benjamin ESCALIERE

